

Le 29 juin 1793 à Nogent-le-Rotrou.

Le samedi 29 juin 1793, la municipalité de Nogent-le-Rotrou délibérait à nouveau au sujet de l'approvisionnement de la ville en subsistances et plus particulièrement en grains. La pression de la population se faisant sentir, elle nommait deux commissaires pour demander au district de vendre à la ville 130 minots<sup>1</sup> de grains stockés dans ses greniers et provenant des biens des émigrés :

*« Ce JourD'huy neuf [ sic pour vingt-neuf ] Juin mil Sept cent quatre Vingt treize l'an 2.<sup>e</sup> de la Rép. F.<sup>oise</sup>*

*En l'assemblée permanente du Conseil Général de la Commune de Nogent le Rotrou Tenue Publiquement.*

*Le Procureur de la Commune a [ mot rayé illisible ] Remontré que les habitants de cette ville venoient en foule chez lui Se plaindre amerement de ce que les Boutiques des boulangers étoient vuides et qu'ils ne voyoient aucune autre ressources Capables de remplir leurs besoins qu'en un mot le Cri Général des nogentais étoit du Pain; qu'il Craignoit même que le peuple poussé par les aiguillons de la faim la plus cruelle ne dilapidât la portion [ deux mots non déchiffrés ] de grains qui étoit chez le cit. JalloN et qui appartenoit à à [ sic ] l'administration comme provenant des biens des émigrés; qu'il croyoit de la Sagesse du conseil général d'employer les moyens propres à éviter les horreurs et les désordres qui naitroient necessairement de la Fa d'un défaut du Subsistances Plus long tems Prorogé; Pourquoi Il a requis le Conseil général d'inviter Le directoire du district a vendre à la Commune de NoGent 130 minots que Se Trouvent Chez Ledit C.<sup>en</sup> JalloN.*

---

<sup>1</sup> Un minot est une ancienne mesure de capacité équivalent à environ 38 litres, donc 130 minots correspondaient à un peu moins de 500 litres.

